

PERSONNEL ENSEIGNANT À TEMPS PARTIEL DANS LES UNIVERSITÉS:  
MANUEL DES ÉLÉMENTS D'INFORMATION DU PERSONNEL

DIVISION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DU TOURISME  
STATISTIQUE CANADA

Août 1995

## TABLE DES MATIÈRES

No de la page

I	Champ d'observation	3
II	Options pour la déclaration	5
III	Dates visées par la déclaration	7
IV	Description du Système	8

- a) Cliché d'enregistrement
- b) Éléments d'information

N° de l'élément	Titre de l'élément	
00	Établissement déclarant	9
01	Numéro d'identification permanent	18
02	Sexe	19
03	Année de naissance	20
04	Agent de négociation	21
05	Niveau du plus haut grade acquis	22
06	Année d'obtention du plus haut grade	23
07	Nombre de nominations	24
08	Traitements versés	25
09	État de la nomination	26
10	Date du début de la nomination	27
11	Date de la fin de la nomination	28
12	Genre de nomination	29
13	Principale matière enseignée	30
14	Charge d'enseignement	51
15	Équivalence d'enseignement à temps plein	52

## **I Champ d'observation**

Les données de l'enquête doivent porter sur tous les enseignants\*\* à temps partiel\* qui sont employés dans des établissements publics ou privés décernant des grades et dont la nomination se rattache à des affectations ayant commencé durant la période de déclaration de douze mois coïncide le plus parfaitement possible avec l'année universitaire à l'étude.

Pour les contrats qui 1) ne correspondent pas à la période de déclaration et/ou 2) ont une durée supérieure à un an, veuillez déclarer la proportion du traitement total, de la charge d'enseignement et/ou de l'équivalence d'enseignement à plein temps en fonction de la période de déclaration à l'étude. Le reste sera déclaré dans le rapport de l'année ou des années suivantes.

Exemples : Un contrat est signé pour une durée de 3 ans, la date du début étant septembre 1991 et celle de la fin, août 1994. La période de déclaration de 12 mois choisie par l'établissement est de septembre à août. Par conséquent, la portion septembre 1991-août 1992 du contrat est visée par l'enquête de 1991-1992; la portion septembre 1992-août 1993 sera déclarée à l'enquête de 1992-1993 et la portion septembre 1993-août 1994, à l'enquête de 1993-1994.

Un contrat débute en avril 1991 pour se terminer en mars 1992. Il ne correspond pas à la période de déclaration choisie par l'établissement, qui est de septembre à août. Par conséquent, la portion d'avril 1991 à août 1991 du contrat sera déclarée à l'enquête de 1990-1991 et celle de septembre 1991 à mars 1992, à l'enquête de 1991-1992.

Les données pour les enseignants des collèges qui sont associés ou autrement interreliés peuvent être déclarées par l'établissement mère, ou indépendamment.

### \*Temps partiel:

On considère que les enseignants à temps partiel comprennent :

- a) Les enseignants nommés à plein temps pour une durée de moins de douze mois.
- b) Les enseignants nommés à temps partiel (charge partielle).
- c) Les enseignants qui ont une surcharge de travail (enseignants ayant été déclarés à l'enquête sur le personnel enseignant à temps plein).

### \*\*Personnel enseignant:

On entend par personnel enseignant :

- a) Tous les enseignants qui donnent un **cours à unité**, qu'ils travaillent sur le campus ou ailleurs.
- b) Les enseignants avec une surcharge; c.-à-d. les enseignants réguliers à plein temps qui ont un contrat pour effectuer un travail additionnel. Il faut créer un enregistrement distinct et ne déclarer que la nomination pour la surcharge.
- c) Tous les enseignants qui ont été embauchés pour enseigner entre les trimestres ou pendant l'été. Cette catégorie ne comprend pas les enseignants réguliers dont les fonctions normales comprennent l'enseignement entre les trimestres ou pendant l'été.

Exclure:

- a) Les administrateurs responsables de l'administration de l'université.
- b) Les bibliothécaires.
- c) Le personnel de soutien non enseignant.
- d) Les correcteurs, les chargés de travaux pratiques, les assistants de laboratoires, etc.
- e) Les assistants à l'enseignement (à moins qu'ils n'aient un contrat d'enseignement régulier à temps partiel).
- f) Le personnel des facultés de médecine et de médecine dentaire.
- g) Les professeurs qui enseignent à des enfants d'âge préscolaire, c.-à-d. certains membres du département de psychologie.
- h) Les professeurs qui enseignaient pendant douze mois et qui ont maintenant une charge réduite.
- i) Les cliniciens.

## II Options pour la déclaration

Les données peuvent être présentées sur trois supports:

- a) Dossier de chaque enseignant sur une disquette pour ordinateur personnel, établi à l'aide du programme de mise à jour du questionnaire fourni par Statistique Canada.
- b) Dossier de chaque enseignant sur des formulaires d'ordinateur préimprimés fournis par Statistique Canada.
- c) Dossier de chaque enseignant sur disquette ou cartouche. Ce dossier doit être établi en fonction du cliché d'enregistrement figurant à la page 6 du présent manuel.

Les définitions données dans les éléments devraient être suivies pour toutes les options. Les établissements qui choisissent les formulaires préimprimés peuvent produire leurs déclarations soit en attribuant les codes donnés dans les éléments, soit en fournissant les données requises sous forme non codée, pour codage par Statistique Canada. Les établissements qui utilisent les options de déclaration «b» (bande magnétique) ou «c» (disquette) devraient, dans la mesure du possible, utiliser les codes donnés dans les éléments. Chaque fois que des codes autres que ceux mentionnés dans les éléments sont utilisés, il faut fournir une liste de décodage.

### NON-RÉPONSE SÉLECTIVE:

Si les éléments d'information requis ne sont pas tous disponibles, un rapport partiel sera accepté. De plus, si des renseignements précis concernant un certain groupe d'employés à temps partiel (comme ceux qui enseignent pendant le trimestre d'été) ne sont pas disponibles, veuillez fournir un rapport global de l'importance totale de l'enseignement (en équivalents de cours complet) donné par les membres de ce groupe ainsi que le nombre de personnes qui font partie de ce groupe.

### 1. Option pour la déclaration A, programme pour ordinateur personnel

Statistique Canada fournira un fichier informatisé compatible IBM pour ordinateur personnel ainsi qu'un programme autonome de mise à jour. Le fichier informatisé comprendra les éléments 00 à 07 pour chaque enseignant déclaré par l'établissement l'année précédente. **On recommande fortement à l'établissement de copier le fichier mis à jour avant de le retourner à Statistique Canada.**

Une disquette et un GUIDE DU LOGICIEL QUESTIONNAIRE SUR PC sont joints à la présente si vous avez indiqué antérieurement que vous étiez intéressé à adopter cette option pour la déclaration des données sur le personnel enseignant à temps partiel.

Les procédures pour la mise à jour des enregistrements sont les suivantes:

a) Pour le personnel permanent

Pour les enseignants inclus dans l'enquête de l'an dernier et devant être inclus encore cette année, veuillez :

- a) revoir et corriger (au besoin) les renseignements du fichier et
- b) fournir les renseignements demandés aux éléments 7 à 14 pour l'année universitaire à l'étude.

b) Pour le personnel non permanent

Veillez effacer les enregistrements concernant les enseignants inclus dans l'enquête de l'an dernier mais ne devant pas être inclus cette année.

c) Pour les nouvelles nominations

Pour les enseignants non inclus dans l'enquête de l'an dernier mais devant être inclus pour l'année à l'étude, veuillez créer un nouvel enregistrement selon les directives figurant dans le guide du logiciel.

2. Option pour la déclaration B, formulaire préimprimé

Statistique Canada produira un formulaire préimprimé contenant certaines des informations (éléments 00 à 07) qui ont été déclarées par l'établissement l'année précédente. Avant de retourner à Statistique Canada les formulaires mis à jour, **il est fortement recommandé qu'une copie soit conservée par l'établissement.**

Les procédures à suivre pour la mise à jour des formulaires sont les suivantes:

a) Pour le personnel titularisé un poste régulier

Pour le personnel inclus à l'enquête l'année dernière et à être inclus encore cette année, veuillez :

- a) réviser et corriger (si nécessaire) les informations préimprimées sur le formulaire et,
- b) fournir les informations demandées pour les éléments 7 à 14, pour l'année de déclaration à l'étude.

b) Pour le personnel non permanent

Pour le personnel inclus à l'enquête l'année dernière, mais n'ayant pas été inclus pour l'année à l'étude, veuillez éliminer les formulaires.

c) Pour le personnel nouvellement nommé

Pour le personnel n'étant pas inclus à l'enquête l'année dernière, mais à être inclus pour l'année de déclaration à l'étude, chaque établissement reçoit un formulaire vierge sur lequel les informations demandées devraient être inscrites.

3. Option pour la déclaration C, cartouche et disquette.

Un cliché d'enregistrement est fourni à la page 6.

Veillez envoyer vos données ou adresser vos questions à:

Mongi Mouelhi, Analyste principal  
Section de l'enseignement postsecondaire  
Centre des statistiques sur l'éducation, Canada  
Statistique Canada  
Ottawa, (Ontario)  
K1A 0T6  
Tél.: (613) 951-1537  
Télec.: (613) 951-6765

**III Période visée par la déclaration :**

On demande à chaque établissement de fournir les données pour tous les membres du personnel enseignant à temps partiel qui étaient employés au cours de **l'année scolaire antérieure** (du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin, ou une période semblable de 12 mois).

On demande également aux établissements de définir avec précision la période de déclaration choisie et de l'indiquer sur la carte jaune fournie. Nous apprécierions beaucoup que cette période soit la même d'une année à l'autre.



## IV DESCRIPTION DU SYSTEME

### CLICHÉ D'ENREGISTREMENT

Nom de la série de données - UCASS .

Zone	Longueur	Position	Type	Titre
00	6	1 - 6	N	INSTIT - Établissement déclarant
01	9	7 - 15	AN	PIN - Numéro d'identification permanent
02	1	16	N	SEX - Sexe
03	4	17 - 20	N	YRBIRTH - Année de naissance
04	1	21	N	REP - Agent de négociation
05	1	22	N	HD - Niveau du plus haut grade
06	4	23 - 26	N	YRDEG - Année d'obtention du plus haut grade acquis
07	2	27 - 28	N	NUMA - Nombre de nominations

#### PREMIERE NOMINATION

08-1	6	29 - 34	N	SALARY1 - Traitements versés (première nomination)
09-1	1	35	N	STATUS1 - État de la nomination (première nomination)
10-1	4	36 - 39	N	STDATE1 - Date du début (première nomination)
11-1	4	40 - 43	N	ENDATE1 - Date de la fin (première nomination)
12-1	1	44	N	TYPAP1 - Genre de nomination (première nomination)
13-1	5	45 - 49	N	SUBJ1 - Principale matière enseignée (première nomination)
14-1	3	50 - 52	N	LOAD1 - Charge d'enseignement (première nomination)
15-1	3	53 - 55	N	FTTE1 - Équivalence d'enseignement à plein temps (première nomination)

#### DEUXIEME NOMINATION

08-2	6	56 - 61	N	SALARY2 - Traitements versés (deuxième nomination)
09-2	1	62	N	STATUS2 - État de la nomination (deuxième nomination)
10-2	4	63 - 66	N	STDATE2 - Date du début (deuxième nomination)
11-2	4	67 - 70	N	ENDATE2 - Date de la fin (deuxième nomination)
12-2	1	71	N	TYPAP2 - Genre de nomination (deuxième nomination)
13-2	5	72 - 76	N	SUBJ2 - Principale matière enseignée (deuxième nomination)
14-2	3	77 - 79	N	LOAD2 - Charge d'enseignement (deuxième nomination)
15-2	3	80 - 82	N	FTTE2 - Équivalence d'enseignement à plein temps (deuxième nomination)

#### TROISIEME NOMINATION

08-3	6	83 - 88	N	SALARY3 - Traitements versés (troisième nomination)
09-3	1	89	N	STATUS3 - État de la nomination (troisième nomination)
10-3	4	90 - 93	N	STDATE3 - Date du début (troisième nomination)
11-3	4	94 - 97	N	ENDATE3 - Date de la fin (troisième nomination)
12-3	1	98	N	TYPAP3 - Genre de nomination (troisième nomination)
13-3	5	99 - 103	N	SUBJ3 - Principale matière enseignée (troisième nomination)
14-3	3	104 - 106	N	LOAD3 - Charge d'enseignement (troisième nomination)
15-3	3	107 - 109	N	FTTE3 - Équivalence d'enseignement à plein temps (troisième nomination)

#### QUATRIEME NOMINATION

08-4	6	110 - 115	N	SALARY4 - Traitements versés (quatrième nomination)
09-4	1	116	N	STATUS4 - État de la nomination (quatrième nomination)
10-4	4	117 - 120	N	STDATE4 - Date du début (quatrième nomination)
11-4	4	121 - 124	N	ENDATE4 - Date de la fin (quatrième nomination)
12-4	1	125	N	TYPAP4 - Genre de nomination (quatrième nomination)
13-4	5	126 - 130	N	SUBJ4 - Principale matière enseignée (quatrième nomination)
14-4	3	131 - 133	N	LOAD4 - Charge d'enseignement (quatrième nomination)
15-4	3	134 - 136	N	FTTE4 - Équivalence d'enseignement à plein temps (quatrième nomination)

## IV DESCRIPTION DU SYSTEME (suite)

### CLICHÉ D'ENREGISTREMENT

Nom de la série de données - UCASS .

Zone	Longueur	Position	Type	Titre
------	----------	----------	------	-------

### CINQUIEME NOMINATION

08-5	6	137 - 142	N	SALARY5 - Traitements versés (cinquième nomination)
09-5	1	143	N	STATUS5 - État de la nomination (cinquième nomination)
10-5	4	144 - 147	N	STDATE5 - Date du début (cinquième nomination)
11-5	4	148 - 149	N	ENDATE5 - Date de la fin (cinquième nomination)
12-5	1	152	N	TYPAP5 - Genre de nomination (cinquième nomination)
13-5	5	153 - 157	N	SUBJ5 - Principale matière enseignée (cinquième nomination)
14-5	3	158 - 160	N	LOAD5 - Charge d'enseignement (cinquième nomination)
15-5	3	161 - 163	N	FTTE5 - Équivalence d'enseignement à plein temps (cinquième nomination)

## ÉLÉMENT N° 00

ÉLÉMENT:           Établissement déclarant

DESCRIPTION:      Cet élément à six chiffres sert à identifier l'établissement déclarant.

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> chiffres:    identifient la province où est situé l'établissement.

3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> chiffres:    identifient le complexe universitaire.

5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> chiffres:    identifient les établissements associés.

CODES:                Pour consulter la liste des codes des établissements, voir  
les pages suivantes.

## UNIVERSITÉS ET COLLEGES

CODES	PROVINCES DE L'ATLANTIQUE
10 01 11	Memorial University of Newfoundland
11 01 11	University of Prince Edward Island
12 01 11	Acadia University
12 01 12	Acadia Divinity College
12 02 11	Atlantic School of Theology
12 03 11	Université Sainte-Anne
12 04 11	Dalhousie University
12 05 11	Mount St. Vincent University
12 06 11	Nova Scotia College of Art and Design
12 07 11	Technical University of Nova Scotia
12 08 11	St. Francis Xavier University
12 09 11	Saint Mary's University
12 10 11	University of King's College
12 12 11	University College of Cape Breton
12 41 11	Nova Scotia Agricultural College
12 45 11	Nova Scotia Teacher's College
13 01 11	Mount Allison University
13 02 11	University of New Brunswick
13 03 11	Université de Moncton
13 03 13	Centre universitaire de Shippagan
13 03 14	Centre universitaire Saint Louis-Maillet
13 04 11	St. Thomas University
13 05 11	Bethany Bible College

CODESQUÉBEC

24 01 11	Bishop's University
24 02 11	Université McGill
24 04 12	Université de Montréal
24 04 13	École polytechnique
24 04 14	École des hautes études commerciales
24 06 11	Université du Québec
24 07 11	Université Laval
24 08 11	Université de Sherbrooke
24 09 11	Université Concordia

ONTARIO

35 01 11	Brock University
35 01 13	Concordia Lutheran
35 02 11	Carleton University
35 03 11	University of Guelph
35 04 11	Lakehead University
35 05 11	Laurentian University
35 05 12	Algoma University College
35 05 14	Collège universitaire de Hearst
35 05 20	Huntington University
35 05 30	Université de Sudbury
35 05 40	Thorneloe University
35 06 11	McMaster University
35 06 12	McMaster Divinity College
35 07 11	Université d'Ottawa
35 07 12	Université Saint-Paul
35 08 11	Queen's University
35 08 12	Queen's Theological College

## CODES

35 09 11	University of Toronto
35 09 15	St. Augustine's College
35 09 20	St. Michael's College (théologie seulement)
35 09 30	University of Trinity College (théologie seulement)
35 09 40	Victoria University
35 09 50	Knox College
35 09 60	Wycliffe College
35 09 80	Regis College
35 09 90	Ontario Institute for Studies in Education
35 10 11	Trent University
35 11 11	University of Waterloo
35 11 12	University of St. Jerome's College
35 11 13	Conrad Grebel College
35 11 15	Renison College
35 12 11	University of Western Ontario
35 12 12	Brescia College
35 12 13	Huron College
35 12 14	King's College
35 13 11	University of Windsor
35 14 11	York University
35 16 11	Wilfrid Laurier University
35 17 11	Royal Military College
35 18 11	Coll. dominicain de philo. et de théo.
35 19 11	Ontario Bible College
35 19 12	Ontario Theological Seminary
35 20 11	Ryerson Polytechnical Institute
35 26 11	Redeemer College
35 27 11	Nipissing University

---

**MANITOBA**

46 01 11	Brandon University
46 02 11	Canadian Nazarene College
46 03 11	University of Manitoba
46 03 12	Collège de Saint-Boniface
46 03 13	St. Andrew's College
46 04 11	Concord College
46 05 11	University of Winnipeg
46 06 11	Canadian Mennonite Bible College
46 07 11	Catherine Booth Bible College

---

**SASKATCHEWAN**

47 01 11	University of Saskatchewan
47 01 12	College of Emmanuel and St. Chad
47 01 13	Lutheran Theological Seminary
47 01 14	St. Andrew's College
47 01 15	St. Thomas More College
47 01 18	Central Pentecostal College
47 02 11	University of Regina
47 02 12	Campion College
47 02 13	Luther College
47 05 11	Canadian Bible College
47 06 11	Canadian Theological Seminary

## CODES

**ALBERTA**

---

48 01 11	University of Alberta
48 02 11	The University of Calgary
48 03 11	Canadian Union College
48 04 11	University of Lethbridge
48 05 11	Newman Theological College
48 09 11	Augustana University College
48 10 11	The King's College
48 11 11	Concordia College

**COLOMBIE BRITANNIQUE**

---

59 01 11	University of British Columbia
59 01 12	Vancouver School of Theology
59 03 11	Royal Roads Military College
59 04 11	Northwest Baptist Theological College
59 05 11	Seminary of Christ the King
59 06 11	Simon Fraser University
59 07 11	University of Victoria
59 09 11	Trinity Western University
59 10 11	University of Northern British Columbia
59 11 11	Open Learning Institute



**ÉLÉMENT:** Numéro d'identification permanent

**DESCRIPTION:** Il faut, pour cet élément à neuf chiffres, déclarer un numéro d'identification unique. Ce numéro doit être conservé si l'employé obtient plus d'une nomination au cours de l'année et si le contrat de l'employé se poursuit l'année suivante ou est renouvelé au cours d'une année ultérieure.

**CODES:** Numéro d'assurance sociale ou tout autre numéro d'identification permanent, en autant qu'il soit unique et ne soit jamais redonné à quelqu'un d'autre.

**ÉLÉMENT:** Sexe

**DESCRIPTION:** Cet élément à un chiffre sert à indiquer le sexe de l'enseignant.

**CODES:** 1. Masculin  
2. Féminin

## ÉLÉMENT N° 03

ÉLÉMENT: Année de naissance

DESCRIPTION: Cet élément à quatre chiffres sert à indiquer l'année de naissance de l'enseignant.

CODES: Déclarer l'année de naissance de l'enseignant.

9999: année inconnue.

**ÉLÉMENT:** Agent de négociation

**DESCRIPTION:** Il faut, pour cette élément à un chiffre, déclarer si l'enseignant est représenté par un agent négociateur accrédité.

**CODES:**

1. oui
2. non
3. non déclaré

ÉLÉMENT: Niveau du plus haut grade acquis.

DESCRIPTION: Il faut, dans cette zone à un chiffre, déclarer le niveau du plus haut grade, diplôme ou titre professionnel acquis par l'enseignant. Veuillez remarquer que c'est le grade le plus élevé qui est demandé et non le plus récent. Il faut exclure tous les grades à obtenir et tous les grades honoris causa.

- CODES:
1. PhD., D.Éd., D.Sc., D.S.S. ou tout équivalent au niveau du doctorat.
  2. Grade professionnel (il ne s'agit pas d'une maîtrise ou d'un baccalauréat). Ce code ne s'applique qu'aux grades obtenus en médecine et sciences paramédicales. Par exemple, les grades suivants seront codés 2: M.D., D.D.S., D.D.M., D.V.M. Ne pas inclure dans cette catégorie les maîtrises en service social (code 3) ni les baccalauréats en lettres et en droit (code 5).
  3. Maîtrise et licence équivalente ( M.A., M.S.S. et M.B.A. etc.)
  4. Diplôme universitaire supérieur.
  5. Baccalauréat (p. ex., LL.B., B.A., B.Sc. et, B.Éd.).
  6. Titre professionnel autre qu'un grade (p. ex., C.A., C.G.A. et C.M.A.).
  7. Diplôme universitaire de premier cycle.
  8. Aucun grade, diplôme ou titre professionnel.
  9. Inconnu.

**ÉLÉMENT:** Année d'obtention du plus haut grade

**DESCRIPTION:** Cet élément à quatre chiffres sert à déclarer l'année au cours de laquelle l'enseignant a obtenu son plus haut grade, diplôme ou titre professionnel. Si l'enseignant possède au moins deux grades, diplômes ou titres professionnels du même niveau, il faut déclarer l'année au cours de laquelle le premier grade, diplôme ou titre professionnel a été obtenu et non l'année d'obtention du plus récent grade, diplôme ou titre professionnel. Par exemple, si l'enseignant a deux doctorats, un obtenu en 1985 et l'autre en 1990, il faut inscrire 1985 pour cet élément.

De même, si l'enseignant a deux grades dont le niveau du plus récent est inférieur à celui du premier, p. ex., un M.D. obtenu en 1985 et une M.Sc. obtenue en 1990, veuillez déclarer l'année du grade le plus élevé, dans ce cas 1985.

**CODES:** Les quatre chiffres de l'année d'obtention du grade le plus élevé.

**9898:** Si le code 8 a été utilisé dans l'élément 05, il faut alors inscrire le code 9898 pour l'élément 06.

**9999:** Inconnue.

ÉLÉMENT:            Nombre de nominations

DESCRIPTION:      Il faut, pour cet élément à deux chiffres, déclarer le nombre de nominations que l'enseignant a eu durant la période de déclaration de 12 mois définie par l'établissement.

Nota :                    Cet élément a un maximum de 99 nominations pour chaque personne. Toutes les nominations durant les 12 mois définis doivent être comptabilisées. Vous noterez cependant que les éléments subséquents ne demandent des données que pour cinq nominations. Ces données doivent se rapporter aux cinq plus longues nominations.

CODES:                01 à 99

ÉLÉMENT: Traitements versés

DESCRIPTION: Il faut, dans cet élément à six chiffres, déclarer le traitement brut réel (y compris la paye de vacances) qu'a reçu l'employé ou qu'aura reçu l'employé pendant la durée totale de son contrat pour chaque nomination. Ne déclarez pas le taux de traitement ou le taux de traitement annuel. Pour les contrats qui ne correspondent pas à la période de déclaration ou ont une durée supérieure à un an, veuillez déclarer la proportion du traitement total. Le reste sera déclaré dans le rapport de l'année ou des années suivantes. Si il n'y a pas de rémunération monétaire, veuillez déclarer zéro.

CODES: Traitement brut réel versé durant la nomination. Le contenu des éléments doit être cadré à droite et garni de zéros à gauche.

NUMÉROS DE LA ZONE:

- 08-1 - traitement pour la 1<sup>re</sup> nomination.
- 08-2 - traitement pour la 2<sup>e</sup> nomination.
- 08-3 - traitement pour la 3<sup>e</sup> nomination.
- 08-4 - traitement pour la 4<sup>e</sup> nomination.
- 08-5 - traitement pour la 5<sup>e</sup> nomination.



**ÉLÉMENT:** État de la nomination

**DESCRIPTION:** Il faut, pour cet élément à un chiffre, indiquer l'état de la nomination de l'employé, soit plein temps (selon la définition donnée par l'établissement) pour une durée inférieure à douze mois, soit temps partiel, soit surcharge.

**CODES:**

1. Plein temps (durée inférieure à douze mois)
2. Temps partiel (charge partielle)
3. Surcharge (pour une personne ayant été déclarée à l'enquête sur le personnel enseignant à plein temps)

**NUMÉROS DE  
LA ZONE:**

09-1 - état pour la 1<sup>re</sup> nomination.

09-2 - état pour la 2<sup>e</sup> nomination.

09-3 - état pour la 3<sup>e</sup> nomination.

09-4 - état pour la 4<sup>e</sup> nomination.

09-5 - état pour la 5<sup>e</sup> nomination.

**ÉLÉMENT:**                    Date du début de la nomination

**DESCRIPTION:**        Il faut, dans cet élément à quatre chiffres, déclarer le mois et l'année du début de la nomination .

**CODES:**                    AA : Mois du début du contrat.  
BB : Année du début du contrat.

**NUMÉROS DE  
LA ZONE:**                10-1 - date du début de la 1<sup>re</sup> nomination.  
                                  10-2 - date du début de la 2<sup>e</sup> nomination.  
                                  10-3 - date du début de la 3<sup>e</sup> nomination.  
                                  10-4 - date du début de la 4<sup>e</sup> nomination.  
                                  10-5 - date du début de la 5<sup>e</sup> nomination.

**ÉLÉMENT:** Date de la fin de la nomination

**DESCRIPTION:** Il faut, dans cet élément à quatre chiffres, déclarer le mois et l'année de la fin de la nomination.

**CODES:** AA : Mois de la fin du contrat.  
BB : Année de la fin du contrat.

**NUMÉROS DE LA ZONE:**

- 11-1 - date de la fin de la 1<sup>re</sup> nomination.
- 11-2 - date de la fin de la 2<sup>e</sup> nomination.
- 11-3 - date de la fin de la 3<sup>e</sup> nomination.
- 11-4 - date de la fin de la 4<sup>e</sup> nomination.
- 11-5 - date de la fin de la 5<sup>e</sup> nomination.

ÉLÉMENT: Genre de nomination

DESCRIPTION: Il faut, dans cet élément à un chiffre, déclarer le genre de nomination de l'enseignant.

- CODES:
1. Poste permanent.
  2. Poste menant à la permanence, nomination à l'essai.
  3. Autre - le titulaire n'est responsable que de l'enseignement.
  4. Autre - le titulaire est responsable de l'enseignement ainsi que de fonctions connexes (recherche, surveillance, etc.).

NUMÉROS DE LA ZONE:

12-1 - genre de nomination pour la 1<sup>re</sup> nomination.

12-2 - genre de nomination pour la 2<sup>e</sup> nomination.

12-3 - genre de nomination pour la 3<sup>e</sup> nomination.

12-4 - genre de nomination pour la 4<sup>e</sup> nomination.

12-5 - genre de nomination pour la 5<sup>e</sup> nomination.

**ÉLÉMENT:** Principale matière enseignée

**DESCRIPTION:** Cet élément à cinq chiffres sert à décrire la principale matière enseignée par l'employé. La liste complète des disciplines figure sur les pages suivantes.

Il est recommandé de ne pas utiliser le code 9.99.99 (matière non déclarée) sauf dans les cas où la matière enseignée n'a pas encore été déterminée ou déclarée.

**CODES:** La liste des codes des principales matières enseignées figure sur les pages suivantes.

**NUMÉROS DE LA ZONE:**

- 13-1 - principale matière enseignée pour la 1<sup>re</sup> nomination.
- 13-2 - principale matière enseignée pour la 2<sup>e</sup> nomination.
- 13-3 - principale matière enseignée pour la 3<sup>e</sup> nomination.
- 13-4 - principale matière enseignée pour la 4<sup>e</sup> nomination.
- 13-5 - principale matière enseignée pour la 5<sup>e</sup> nomination.

PRINCIPALE MATIERE ENSEIGNÉE

Codes

1.XX.XX	Éducation
2.XX.XX	Beaux-arts et arts appliqués
3.XX.XX	humanité, et disciplines connexes
4.XX.XX	Sciences sociales et disciplines connexes
5.XX.XX	Sciences agricoles et biologiques (sauf professions de la santé)
6.XX.XX	Génie et sciences appliquées
7.XX.XX	Professions et occupations de la santé
8.XX.XX	Mathématiques et sciences physiques
9.99.99	Non déclaré

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

1.18.00	Formation des maîtres, niveaux élémentaire et secondaire	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- enseignement de l'art et des beaux-arts</li><li>- enseignement du commerce</li><li>- éducation spéciale (enseignement aux aveugles, sourds, sourds-muets, inadaptés socialement et émotivement, doués, groupes ethniques et culturels divers, handicapés, lecture de rattrapage, enseignement des métiers)</li><li>- enseignement des sciences ménagères</li><li>- enseignement des arts industriels (enseignement technique et professionnel)</li><li>- enseignement de la musique</li><li>- éducation sexuelle et familiale</li><li>- enseignement de l'hygiène</li><li>- enseignement intermédiaire</li><li>- enseignement religieux</li><li>- éducation permanente, éducation des adultes, extension de l'enseignement</li><li>- autres domaines d'enseignement</li></ul>
1.23.00	Enseignement supérieur, formation des maîtres, niveau postsecondaire	
1.36.00	Formation des maîtres pour l'enseignement préscolaire	
	<u>Autres domaines de l'enseignement non didactique</u>	
1.38.01	bibliothéconomie scolaire	
1.38.02	administration de l'éducation	

Éducation, Éducation physique, Récréation et Loisirs - suite

---

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

1.38.03	psychologie éducationnelle	
1.38.05	orientation scolaire	
1.38.06	élaboration des programmes d'études	
1.38.07	docimologie et évaluation	
1.38.08	fondements techniques de l'éducation	
1.38.99	autres domaines de l'enseignement (non didactique)	<u>Inclure:</u> - éducation comparée - sociologie de l'éducation - autre
1.39.00	Éducation physique	
1.40.00	Cinésiologie, cinétique humaine, kinanthropologie	
1.41.00	Récréation	<u>Inclure:</u> - loisirs, récréologie, récréation et administration
1.99.99	Education non déclarée	



## Beaux-arts et arts appliqués

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

2.03.00	Beaux arts	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- études d'art (général)</li><li>- appréciation et esthétique</li><li>- beaux arts</li><li>- impression</li><li>- sculpture</li></ul>
2.05.00	Musique	<u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'enseignement de la musique, qui doit faire partie de l'éducation</li></ul>
2.08.00	Autres arts d'interprétation	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- danse</li><li>- art dramatique, théâtre</li></ul>
	<u>Arts appliqués</u>	
2.14.01	dessin industriel	
2.14.99	autres arts appliqués	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- arts graphiques</li><li>- dessin</li><li>- conception graphique</li><li>- gravure</li><li>- photographie</li><li>- lithographie</li><li>- imprimerie</li><li>- céramique</li><li>- bijouterie</li><li>- mode</li><li>- décoration d'intérieur</li></ul> <u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- la création littéraire, qui doit faire partie des langues et/ou de la littérature anglaise ou française</li></ul>
2.99.99	Beaux arts et arts appliqués non déclarés	

## Humanités et disciplines connexes

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

3.03.00	Études classiques, langues classiques et mortes	- grec	<u>Inclure:</u> - études classiques - hébreu - latin - sanskrit - pali - akkadien - araméen - autres
3.05.00	Langue et/ou littérature anglaise		<u>Inclure:</u> - création littéraire
3.06.00	Langue et/ou littérature française		<u>Inclure:</u> - création littéraire
3.09.00	Histoire		<u>Inclure:</u> - histoire d'une région ou époque particulière - histoire ancienne - histoire médiévale - histoire moderne - autre
3.10.00	Journalisme		
	<u>Langues et/ou littératures</u>	<u>Autres</u>	<u>Inclure:</u> - seulement les programmes à forte concentration dans les humanités, c'est-à-dire les langues, la
3.11.01	littérature comparée		et l'histoire. Les programmes à
philosophie			concentration dans les sciences
3.11.02	langues médiévales		c'est-à-dire langues, sciences
sociales,			et économiques, doivent
politiques	3.11.03 langues et/ou littératures asiatiques		sous autres études régionales
être déclarés			
3.11.04	langues et/ou littératures slaves		
3.11.99	autres langues et/ou littératures		

3.12.00 Bibliothéconomie

Humanités et disciplines connexes - suite

---

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

3.13.00	Autres sciences documentaires	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- bibliothéconomie médicale</li><li>- maintien des archives</li><li>- muséologie</li><li>- administration de galerie d'art</li><li>- sciences des musées</li><li>- autres sciences documentaires</li></ul>
3.14.00	Linguistique	
3.17.00	Autres moyens de communication de masse	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- cinématographie</li><li>- film</li><li>- radio et télévision</li><li>- relations publiques</li><li>- autres médias</li></ul>
3.21.00	Philosophie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- philosophie ancienne, médiévale et moderne</li><li>- épistémologie</li><li>- éthique</li><li>- histoire de la philosophie</li><li>- logique</li><li>- histoire et philosophie de la science et de la technologie</li></ul>
3.24.00	Études religieuses	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- religions comparées</li><li>- droit canonique</li></ul> <u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- enseignement religieux</li></ul>
3.25.00	Études théologiques (programme professionnel pour la formation des ministres du culte)	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- théologie pastorale</li><li>- théologie pratique</li><li>- théologie systématique, etc.</li></ul>

3.27.00 Traduction et interprétation

3.99.99 Humanités et disciplines connexes non déclarées

## Sciences sociales et disciplines connexes

		INCLUSIONS ET EXCLUSIONS
4.03.00	Anthropologie	<u>Inclure:</u> - anthropolinguistique - anthropométrie - anthropologie socio-culturelle - ethnographie - ethnologie - autre
4.06.00	Archéologie	<u>Inclure:</u> - techniques de fouilles archéologiques - archéologie préhistorique - technique de laboratoire en archéologie - stratigraphie des sites archéologiques - autre
4.08.00	Études canadiennes	<u>Inclure:</u> - études des Indiens du Canada - études des Inuits et Esquimaux - études des Amérindiens  <u>Autres études régionales</u> Approche multidisciplinaire pour
4.09.10	études médiévales	période programmes les langues  étudier une région ou particulière. Exclure les concernant principalement ou et littératures d'une région.
4.09.20	études asiatiques	
4.09.40	études slaves	
4.09.99	autres études régionales	
4.12.00	Commerce, gestion, administration des affaires, études et sciences administratives	<u>Inclure:</u> - comptabilité - finances - relations industrielles - relations ouvrières

- commercialisation
- commerce de détail
- gestion du personnel
- autre

Sciences sociales et disciplines connexes - suite

---

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

4.13.00 Criminologie Inclure:  
 - pénologie et domaines connexes  
 - administration des services  
 de correction

Études spécialisées en  
 administration

4.14.01 administration publique

4.14.02 administration de la santé

4.14.03 administration en  
 hôtellerie et restauration

4.14.99 autres études spécialisées  
 en administration

4.15.00 Démographie

4.27.00 Économie

Inclure:  
 - économie rurale

4.30.00 Géographie

Ne pas inclure:  
 - sciences de la terre  
 (classées ailleurs)

4.33.00 Droit et jurisprudence

Études de l'environnement  
 humain

Ne pas inclure:  
 - architecture  
 - architecture paysagiste  
 - programmes menant à un grade  
 professionnel en architecture

4.40.08 planification régionale,  
 rurale, urbaine, urba-  
 nisme et développement  
 communautaire

4.40.10 utilisation des ressources,  
études de l'environnement

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

4.43.00 Science politique

Inclure:

- politique comparée
- gouvernement
- relations internationales
- histoire de la politique
- pensée politique
- politique urbaine, etc.

Ne pas inclure:

- administration publique

4.46.00 Psychologie

Inclure:

- psychologie anormale
- psychologie pathologique
- psychologie du comportement
- psychologie de l'enfance et de l'adolescence
- étude de l'enfance
- développement cognitif
- psychologie comparée
- histoire de la psychologie
- théorie de l'apprentissage
- psychophysiologie
- psychométrie, statistique de la psychologie
- psychologie sociale
- orientation professionnelle
- psychologie clinique
- autre

Ne pas inclure:

- psychologie éducationnelle, qui doit faire partie de l'éducation

4.47.00 Secrétariat

4.49.00 Service social et bien-être social



## Sciences sociales et disciplines connexes - suite

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

4.52.00 Sociologie

Inclure:

- folklore
- sociologie de la famille
- sociologie de l'industrie et du travail
- sociologie des professions
- sociologie de la religion
- théorie sociale et structure sociale
- études des femmes
- autre

4.55.00 Études militaires

Inclure:

- études de l'aviation, de l'armée, de la marine
- stratégie et tactique
- histoire militaire
- autre

4.57.00 Autres services sociaux

Inclure:

- programmes de formation pour moniteurs dans les garderies
- programmes d'orientation professionnelle et familiale

---

Ne pas inclure:

- programmes conduisant à l'enseignement ou à la certification en sciences infirmières et médicales

4.99.99 Sciences sociales et disciplines connexes non déclarées

## Sciences agricoles et biologiques

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

#### Agriculture

5.03.10	zootechnie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- élevage</li><li>- sciences des volailles</li></ul>
5.03.22	phytotechnie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- sciences des productions végétales</li><li>- horticulture</li><li>- protection des plantes</li><li>- études des mauvaises herbes</li></ul>
5.03.26	science des sols	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- physique des sols</li><li>- chimie des sols</li><li>- génèse des sols, etc.</li></ul>
5.03.99	agriculture, autres	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- entomologie agricole</li><li>- génétique agricole</li><li>- microbiologie agricole</li><li>- parasitologie et virologie agricoles</li><li>- agronomie</li><li>- apiculture</li><li>- science des produits laitiers</li><li>- science de l'alimentation</li><li>- autre</li></ul> <u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- économie rurale</li><li>- génie rural</li><li>- architecture paysagiste</li><li>- horticulture environnementale</li></ul>
5.06.00	Biochimie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- biologie moléculaire. Les programmes de biochimie en médecine doivent être déclarés avec les sciences fondamentales en médecine.</li></ul>

## Sciences agricoles et biologiques - suite

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

#### Biologie

5.09.10 génétique

5.09.12 microbiologie

5.09.99 biologie, autres

5.12.00 Biophysique

---

Ne pas inclure:

- biophysique médicale

5.15.00 Botanique

Inclure:

- bryologie  
- mycologie  
- phycologie  
- biochimie végétale  
- reproduction végétale  
- écologie végétale  
- environnement végétal  
- évolution végétale  
- génétique végétale  
- morphologie végétale  
- nutrition végétale  
- pathologie végétale  
- taxonomie végétale  
- physiologie végétale  
- autre

Ne pas inclure:

- paléobotanique, qui doit faire partie de la géologie disciplines connexes.

5.16.00 Étude de la faune et de la pêche

#### Sciences ménagères et connexes

5.18.08 alimentation et nutrition

---

Inclure:

- vêtements et textiles  
- études de la consommation

5.18.99 sciences ménagères et connexes, autres

- études de la famille

Ne pas inclure:

- décoration d'intérieur

## Sciences agricoles et biologiques - suite

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

5.21.00	Médecine vétérinaire (programme professionnel)	
5.22.00	Sciences vétérinaires	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- anatomie vétérinaire</li><li>- bactériologie vétérinaire</li><li>- biochimie vétérinaire</li><li>- embryologie vétérinaire</li><li>- génétique vétérinaire</li><li>- histologie vétérinaire</li><li>- immunologie vétérinaire</li><li>- microbiologie vétérinaire</li><li>- mycologie vétérinaire</li><li>- obstétrique vétérinaire</li><li>- parasitologie vétérinaire</li><li>- pathologie vétérinaire</li><li>- pharmacologie vétérinaire</li><li>- sérologie vétérinaire</li><li>- virologie</li><li>- autre</li></ul>
5.23.00	Médecine vétérinaire spécialisée	<u>Inclure:</u> chirurgie vétérinaire
5.24.00	Zoologie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- anatomie animale</li><li>- écologie animale</li><li>- histologie animale</li><li>- entomologie</li><li>- ichtyologie</li><li>- zoologie des invertébrés</li><li>- mammalogie</li><li>- biologie marine</li><li>- ornithologie</li><li>- protozoologie</li><li>- zoologie des vertébrés</li></ul> <u>Ne pas inclure:</u> paléontologie, qui doit faire partie de la géologie
5.25.00	Toxicologie	<u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- toxicologie médicale</li></ul>

5.99.99 Sciences agricoles et biologiques non déclarées

Génie et sciences appliquées

---

		INCLUSIONS ET EXCLUSIONS
6.03.00	Architecture	<u>Ne pas inclure:</u> - aménagement régional - urbanisme
6.05.00	Génie aéronautique et génie aérospatial	
6.06.00	Génie chimique	
6.07.00	Génie civil	
6.08.00	Génie des systèmes	
6.09.00	Génie électrique	<u>Inclure:</u> - électronique
6.10.00	Génie industriel	
6.11.00	Génie minier	
6.12.00	Génie mécanique	
6.13.00	Génie métallurgique	<u>Inclure:</u> - génie céramique
6.14.00	Autres génies	<u>Inclure:</u> - génie biomédical - génie informatique - génie de l'environnement - génie géologique - génie océanographique - génie pétrolier - génie rural - arpentage - autre
6.15.00	Sciences du génie	<u>Inclure:</u> - physique du génie - chimie du génie
6.16.00	Génie général	



## Génie et sciences appliquées

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

6.20.00	Foresterie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- dendrologie</li><li>- écologie forestière</li><li>- extraction et reboisement forestiers</li><li>- exploitation forestière</li><li>- gestion forestière</li><li>- protection forestière</li><li>- conservation de la faune en forêt</li><li>- sylviculture</li><li>- science et technologie des bois</li><li>- génie forestier</li></ul>
6.22.00	Architecture paysagiste	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- conception des jardins</li><li>- dessin et aménagement paysagiste</li><li>- matériaux d'aménagement</li><li>- aménagement paysagiste</li></ul>
6.99.99	Génie et sciences appliquées non déclarés	

## Professions et occupations de la santé

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

7.03.00 Art dentaire  
(programme professionnel)

7.04.00 Spécialités en art dentaire

---

Inclure:  
- biologie buccale  
- chirurgie buccale  
- orthodontie  
- périodontie  
- autre

7.05.00 Médecine  
(programme professionnel)

Sciences fondamentales  
en médecine

---

7.06.04 anatomie

7.06.06 biochimie

7.06.08 biophysique

7.06.10 embryologie

7.06.12 endocrinologie

7.06.14 génétique

7.06.16 histologie

7.06.22 neurophysiologie

7.06.26 pharmacologie

7.06.28 physiologie

7.06.99 autres sciences  
fondamentales en  
médecine

Inclure:  
- toxicologie médicale



## Professions et occupations de la santé - suite

---

		INCLUSIONS ET EXCLUSIONS
7.08.00	Spécialités médicales	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- allergologie</li><li>- anesthésie</li><li>- cancer</li><li>- cardiologie</li><li>- dermatologie</li><li>- médecine familiale de pratique</li></ul>
générale		<ul style="list-style-type: none"><li>- gastro-entérologie</li><li>- hématologie</li><li>- maladies infectieuses</li><li>- médecine interne</li><li>- médecine expérimentale</li><li>- néphrologie</li><li>- pédiatrie</li><li>- psychiatrie</li><li>- radiologie</li><li>- pneumologie</li><li>- rhumatologie</li><li>- médecine tropicale</li><li>- autre</li></ul>
	<u>Sciences paracliniques</u>	
7.10.06	immunologie	
7.10.10	microbiologie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- bactériologie</li><li>- parasitologie</li></ul>
7.10.14	pathologie	
7.10.99	autres sciences paracliniques	
7.12.00	Spécialités chirurgie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- chirurgie cérébrale</li><li>- chirurgie cardiaque</li><li>- chirurgie cardio-vasculaire et cardio-thoracique</li><li>- neurochirurgie</li><li>- obstétrique et gynécologie</li><li>- ophtalmologie</li><li>- chirurgie orthopédique</li><li>- otorhinolaryngologie</li><li>- chirurgie plastique</li><li>- chirurgie de restauration</li><li>- urologie</li></ul>

- autre

## Professions et occupations de la santé - suite

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

7.15.00	Sciences infirmières	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- soins aux invalides</li><li>- soins en gériatrie</li><li>- soins médico-chirurgicaux en milieu hospitalier</li><li>- soins en obstétrique</li><li>- soins en régions éloignées</li><li>- soins en pédiatrie</li><li>- soins en psychiatrie et en hygiène mentale</li><li>- santé publique et action communautaire</li></ul>
7.18.00	Optométrie	
7.21.00	Pharmacie	<u>Inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- pharmacie médicale</li><li>- pharmaceutique</li><li>- chimie pharmaceutique</li><li>- thérapie pharmaceutique</li><li>- pharmacognosie</li><li>- pharmacie physique</li><li>- radiopharmacie, biologie nucléaire, applications pharmaceutiques de la médecine nucléaire</li><li>- pharmacie clinique</li><li>- pharmacie d'hôpital</li><li>- autre</li></ul> <u>Ne pas inclure:</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- la pharmacologie, qui doit faire partie des sciences fondamentales de la médecine</li></ul>

## Professions et occupations de la santé - suite

---

### INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

7.24.00      Épidémiologie et  
Section de la promotion, de la  
santé publique  
protection et de la restauration de la  
santé publique par l'action communautaire

Inclure:

- hygiène et médecine communautaire
- santé, hygiène et environnement
- hygiène publique (médecine)
- médecine préventive
- santé publique
- médecine sociale
- autre

Réhabilitation

7.27.02      rééducation de troubles  
de l'audition et de la  
parole

Inclure:

- audiologie et orthophonie
- réhabilitation des enfants ayant des troubles de l'audition et de la parole

7.27.04      ergothérapie

7.27.06      physiothérapie

7.27.99      réhabilitation, autre

7.36.00      Technologies médicales

Inclure:

- technologie et sciences médicales de laboratoire
- radio-technologie
- autre

7.99.00      Autres professions et  
occupations de la santé

Inclure:

- art appliqué à la médecine
- hygiène dentaire
- autre

7.99.99 Profession et occupations de la santé non déclarées

Mathématiques et sciences physiques

---

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

8.06.00 Informatique

8.12.00 Mathématiques

Inclure:  
- actuariat  
- statistique

8.15.00 Chimie

Inclure:  
- géochimie  
- biochimie

8.18.00 Géologie et domaines  
connexes

Inclure:  
- cristallographie  
- géochimie  
- géophysique  
- paléontologie  
- autre

8.21.00 Métallurgie, science  
des matériaux

Ne pas inclure:  
- génie métallurgique

Météorologie

8.24.04 climatologie

8.24.99 météorologie, autre

8.27.00 Océanographie et études  
des eaux

Inclure:  
- biologie océanographique  
- chimie océanographique  
- géologie et géophysique  
océanographiques  
- océanographie physique  
- autre

Ne pas inclure:

- sujets indiqués sous la  
rubrique géographique

Mathématiques et sciences physiques - suite

---

INCLUSIONS ET EXCLUSIONS

---

Physique

8.30.01 astronomie

8.30.02 sciences aérospatiales

8.30.99 physique, autres

Inclure:

- physique atomique
- chimico-physique
- électricité et magnétisme
- physique mathématique
- mécanique
- physique moléculaire
- physique nucléaire
- optique
- acoustique
- physique des fluides
- physique quantitative
- mécanique quantique
- physique des solides
- physique théorique
- physique thermique
- thermodynamique et mécanique

statistique

- théorie des ondes
- autre

Ne pas inclure:

- géophysique
- biophysique

8.99.99 Mathématique et sciences physiques non déclarées ÉDUCATION,  
ÉDUCATION PHYSIQUE, RÉCRÉATION ET LOISIRS

---

COMMENTAIRE

---

1.18.00 FORMATION DES MAÎTRES,  
NIVEAUX ÉLÉMENTAIRE ET  
SECONDAIRE

Inclure:

- enseignement de l'art  
et des beaux-arts
- enseignement du commerce

- éducation spéciale  
(enseignement aux aveugles,  
sourds, sourds-muets, inadaptés  
socialement et émotivement,  
  
surdoués, groupes ethniques  
et culturels divers, handicapés,  
lecture de rattrapage,  
enseignement des métiers)

enseignement des sciences

ménagères

enseignement des arts industriels (enseignement  
technique et professionnel)

- enseignement de la musique
- éducation sexuelle et familiale
- enseignement de l'hygiène
- enseignement intermédiaire
- enseignement religieux
- éducation permanente, éducation des

adultes,

- extension de l'enseignement
- autres domaines d'enseignement

1.23.00 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
FORMATION DES MAÎTRES,  
NIVEAU POSTSECONDAIRE

1.36.00 GARDERIES, FORMATION DES MAÎTRES  
POUR L'ENSEIGNEMENT  
PRÉSCOLAIRE

AUTRES DOMAINES DE  
L'ENSEIGNEMENT NON  
DIDACTIQUE

- 1.38.01 bibliothéconomie scolaire
- 1.38.02 administration de l'éducation
- 1.38.03 psychologie éducationnelle
- 1.38.05 orientation scolaire
- 1.38.06 élaboration des programmes  
d'études
- 1.38.07 docimologie et évaluation

1.38.08 fondements techniques  
de l'éducation

1.38.99 autres domaines de  
l'enseignement  
(non didactique)

Inclure:

- éducation comparée
- sociologie de l'éducation
- autre

COMMENTAIRE

---

1.39.00 ÉDUCATION PHYSIQUE

1.40.00 CINÉSIOLOGIE, CINÉTIQUE  
HUMAINE, KINANTHROPOLOGIE

1.41.00 RÉCRÉATION

Inclure:  
- loisirs, récréologie,  
récréation et administration

1.99.99 ENSEIGNEMENT, NON CLASSÉ  
AILLEURS



## BEAUX-ARTS ET ARTS APPLIQUÉS

---

### COMMENTAIRE

---

2.03.00 BEAUX ARTS

Inclure:

- études d'art (général)
- appréciation et esthétique
- beaux arts
- impression
- sculpture

2.05.00 MUSIQUE

Ne pas inclure:

- l'enseignement de la musique, qui doit faire partie de l'éducation

2.08.00 AUTRES ARTS  
D'INTERPRÉTATION

Inclure:

- danse
- art dramatique, théâtre

### ARTS APPLIQUÉS

2.14.01 dessin industriel

2.14.99 autres arts appliqués

Inclure:

- arts graphiques
- dessin
- conception graphique
- gravure
- photographie
- lithographie
- imprimerie
- céramique
- bijouterie
- mode
- décoration d'intérieur

Ne pas inclure:

- la création littéraire, qui doit faire partie des langues et/ou de la littérature anglaise ou française

2.99.99 BEAUX ARTS ET LES  
ARTS APPLIQUÉS,  
NON CLASSÉS AILLEURS

## HUMANITÉS ET DISCIPLINES CONNEXES

---

### COMMENTAIRE

---

- 3.03.00 ÉTUDES CLASSIQUES,  
LANGUES CLASSIQUES ET  
MORTES Inclure:  
- études classiques  
- grec  
- hébreu  
- latin  
- sanskrit  
- pali  
- akkadien  
- araméen  
- autres
- 3.05.00 LANGUE ET/OU LITTÉRATURE Inclure:  
ANGLAISE - création littéraire
- 3.06.00 LANGUE ET/OU LITTÉRATURE Inclure:  
FRANÇAISE - création littéraire
- 3.09.00 HISTOIRE Inclure:  
- histoire d'une région ou époque  
particulière  
- histoire ancienne  
- histoire médiévale  
- histoire moderne  
- autre
- 3.10.00 JOURNALISME
- LANGUES ET/OU LITTÉRATURES Inclure:  
AUTRES - seulement les programmes à  
forte concentration dans les  
humanités, c'est-à-dire les  
langues, la philosophie et  
l'histoire. Les programmes à  
concentration dans les  
sciences sociales, c'est-à-dire  
langues, sciences politiques et  
économiques, doivent être déclarés  
sous autres études régionales.
- 3.11.01 littérature comparée
- 3.11.02 langues médiévales
- 3.11.03 langues et littératures  
asiatiques
- 3.11.04 langues et littératures  
slaves
- 3.11.99 autres langues et  
littératures

HUMANITÉS ET DISCIPLINES CONNEXES - suite

---

COMMENTAIRE

---

3.12.00 BIBLIOTHÉCONOMIE

3.13.00 AUTRES SCIENCES  
DOCUMENTAIRES

Inclure:

- bibliothéconomie médicale
- maintien des archives
- muséologie
- administration de galerie  
d'art
- sciences des musées
- autres sciences documentaires

3.14.00 LINGUISTIQUE

3.17.00 AUTRES MOYENS DE  
COMMUNICATION DE MASSE

Inclure:

- cinématographie
- film
- radio et télévision
- relations publiques
- autres médias

3.21.00 PHILOSOPHIE

Inclure:

- philosophie ancienne,  
médiévale et moderne
- épistémologie
- éthique
- histoire de la philosophie
- logique
- histoire et philosophie de la  
science et de la technologie

3.24.00 ÉTUDES RELIGIEUSES

Inclure:

- religions comparées
- droit canonique

Ne pas inclure:

- enseignement religieux

3.25.00 ÉTUDES THÉOLOGIQUES  
(programme professionnel  
pour la formation des  
ministres du culte)

Inclure:

- théologie pastorale
- théologie pratique
- théologie systématique, etc.

3.27.00 TRADUCTION ET  
INTERPRÉTATION

3.99.99 HUMANITÉS ET DISCIPLINES CONNEXES,  
NON CLASSÉS AILLEURS



# SCIENCES SOCIALES ET DISCIPLINES CONNEXES

---

## COMMENTAIRE

---

4.03.00 ANTHROPOLOGIE inclure:  
- anthropolinguistique  
- anthropométrie  
- anthropologie socio-culturelle  
- ethnographie  
- ethnologie  
- autre

4.06.00 ARCHÉOLOGIE Inclure:  
- techniques de fouilles archéologiques  
- archéologie préhistorique  
- technique de laboratoire en archéologie  
- stratigraphie des sites archéologiques  
- autre

4.08.00 ÉTUDES CANADIENNES Inclure:  
- études des Indiens du Canada  
- études des Inuits et Esquimaux  
- études des Amérindiens

### AUTRES ÉTUDES RÉGIONALES

4.09.10 études médiévales  
4.09.20 études asiatiques  
4.09.40 études slaves  
4.09.99 autres études régionales

Approche multidisciplinaire pour étudier une région ou période particulière. Exclure les programmes concernant principalement les langues ou et ou littératures d'une région.

4.12.00 COMMERCE, GESTION, ADMINISTRATION DES AFFAIRES Inclure:  
- comptabilité  
- finances

ÉTUDES ET  
SCIENCES ADMINISTRATIVES

- relations industrielles
- relations ouvrières
- commercialisation
  - commerce de détail
- gestion du personnel
- autre

SCIENCES SOCIALES ET DISCIPLINES CONNEXES - suite

---

COMMENTAIRE

---

4.13.00 CRIMINOLOGIE

Inclure:  
- pénologie et domaines  
connexes  
- administration des services  
de correction

---

ÉTUDES SPÉCIALISÉES EN  
ADMINISTRATION

---

4.14.01 administration publique

4.14.02 administration de la santé

4.14.03 administration en  
hôtellerie et restauration

4.14.99 autres études spécialisées  
en administration

4.15.00 DÉMOGRAPHIE

4.27.00 ÉCONOMIE

Inclure:  
- économie rurale

4.30.00 GÉOGRAPHIE

Ne pas inclure:  
- sciences de la terre  
(classées ailleurs)

4.33.00 DROIT ET JURISPRUDENCE

---

ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT  
HUMAIN

---

4.40.08 planification régionale,  
rurale, urbaine, urba-  
nisme et développement  
communautaire

Ne pas inclure:  
- architecture  
- architecture paysagiste  
- programmes menant à un grade  
professionnel en architecture

4.40.10 utilisation des ressources,  
études de l'environnement

4.43.00 SCIENCE POLITIQUE

Inclure:  
- politique comparée  
- gouvernement

- relations internationales
- histoire de la politique
- pensée politique
- politique urbaine, etc.

Ne pas inclure:

- administration publique



---

COMMENTAIRE

---

4.46.00	PSYCHOLOGIE	<p><u>Inclure:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- psychologie anormale</li> <li>- psychologie pathologique</li> <li>- psychologie du comportement</li> <li>- psychologie de l'enfance et de l'adolescence</li> <li>- étude de l'enfance</li> <li>- développement cognitif</li> <li>- psychologie comparée</li> <li>- histoire de la psychologie</li> <li>- théorie de l'apprentissage</li> <li>- psychophysiologie</li> <li>- psychométrie, statistique de la psychologie</li> <li>- psychologie sociale</li> <li>- orientation professionnelle</li> <li>- psychologie clinique</li> <li>- autre</li> </ul> <p><u>Ne pas inclure:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- psychologie éducationnelle, qui doit faire partie de l'éducation</li> </ul>
4.47.00	SECRÉTARIAT	
4.49.00	SERVICE SOCIAL ET BIEN-ÊTRE SOCIAL	
4.52.00	SOCIOLOGIE	<p><u>Inclure:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- folklore</li> <li>- sociologie de la famille</li> <li>- sociologie de l'industrie et du travail</li> <li>- sociologie des professions</li> <li>- sociologie de la religion</li> <li>- théorie sociale et structure sociale</li> <li>- études des femmes</li> <li>- autre</li> </ul>
4.55.00	ÉTUDES MILITAIRES	<p><u>Inclure:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- études de l'aviation, de l'armée, de la marine</li> <li>- stratégie et tactique</li> <li>- histoire militaire</li> </ul>

- autre

4.57.00 AUTRES SERVICES SOCIAUX

Inclure:

- programmes de formation pour moniteurs dans les garderies
- programmes d'orientation professionnelle et familiale

---

Ne pas inclure:

- programmes conduisant à l'enseignement

ou à la

certification en sciences  
infirmières et médicales

4.99.99 SCIENCES SOCIALES ET  
DISCIPLINES CONNEXES, NON  
CLASSÉES AILLEURS

# SCIENCES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES

---

## COMMENTAIRE

---

### AGRICULTURE

- 5.03.10      zootechnie      Inclure:  
- élevage  
- sciences des volailles
- 5.03.22      phytotechnie      Inclure:  
- sciences des productions végétales  
- horticulture  
- protection des plantes  
- études des mauvaises herbes
- 5.03.26      science des sols      Inclure:  
- physique des sols  
- chimie des sols  
- génèse des sols, etc.
- 5.03.99      agriculture, autres      Inclure:  
- entomologie agricole  
- génétique agricole  
- microbiologie agricole  
- parasitologie et virologie agricoles  
- agronomie  
- apiculture  
- science des produits laitiers  
- science de l'alimentation  
- autre

### Ne pas inclure:

- économie rurale
- génie rural
- architecture paysagiste
- horticulture environnementale

- 5.06.00      BIOCHIMIE      Inclure:  
- biologie moléculaire. Les programmes de biochimie en médecine doivent être déclarés avec les sciences fondamentales en médecine.

### BIOLOGIE génétique

5.09.10

5.09.12 microbiologie

5.09.99 biologie, autres

Ne pas inclure:

- les programmes de  
spécialisation en botanique,  
zoologie, biochimie,  
biophysique,  
médecine ou sciences  
vétérinaires

SCIENCES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES - suite

---

COMMENTAIRE

---

5.12.00 BIOPHYSIQUE

Ne pas inclure:  
- biophysique médicale

5.15.00 BOTANIQUE

Inclure:  
- bryologie  
- mycologie  
- phycologie  
- biochimie végétale  
- reproduction végétale  
- écologie végétale  
- environnement végétal  
- évolution végétale  
- génétique végétale  
- morphologie végétale  
- nutrition végétale  
- pathologie végétale  
- taxonomie végétale  
- physiologie végétale  
- autre

Ne pas inclure:  
- paléobotanique, qui doit faire  
partie de la géologie  
disciplines connexes.

5.16.00 ÉTUDE DE LA FAUNE ET  
DE LA PÊCHERIE

SCIENCES MÉNAGÈRES  
ET CONNEXES

---

5.18.08 alimentation et  
nutrition

Inclure:  
- vêtements et textiles  
- études de la  
consommation  
- études de la famille

5.18.99 sciences ménagères et  
connexes, autres

Ne pas inclure:  
- décoration d'intérieur

5.21.00 MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

SCIENCES AGRICOLES ET BIOLOGIQUES - suite

---

COMMENTAIRE

---

5.22.00 SCIENCES VÉTÉRINAIRES

Inclure:

- anatomie vétérinaire
- bactériologie vétérinaire
- biochimie vétérinaire
- embryologie vétérinaire
- génétique vétérinaire
- histologie vétérinaire
- immunologie vétérinaire
- microbiologie vétérinaire
- mycologie vétérinaire
- obstétrique vétérinaire
- parasitologie vétérinaire
- pathologie vétérinaire
- pharmacologie vétérinaire
- sérologie vétérinaire
- virologie
- autre

5.23.00 MÉDECINE VÉTÉRINAIRE  
SPÉCIALISÉE

Inclure:

- chirurgie vétérinaire

5.24.00 ZOOLOGIE

Inclure:

- anatomie animale
- écologie animale
- histologie animale
- entomologie
- ichtyologie
- zoologie des invertébrés
- mammalogie
- biologie marine
- ornithologie
- protozoologie
- zoologie des vertébrés

Ne pas inclure:

- paléontologie, qui doit faire partie de la géologie

5.25.00 TOXICOLOGIE

Ne pas inclure:

- toxicologie médicale

5.99.99 SCIENCE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA BIOLOGIE, NON  
CLASSÉES AILLEURS

# GÉNIE ET SCIENCES APPLIQUÉES

---

## COMMENTAIRE

---

6.03.00	ARCHITECTURE	<u>Ne pas inclure:</u> - aménagement régional - urbanisme
6.05.00	GÉNIE AÉRONAUTIQUE ET GÉNIE AÉROSPATIAL	
6.06.00	GÉNIE CHIMIQUE	
6.07.00	GÉNIE CIVIL	
6.08.00	GÉNIE DES SYSTÈMES	
6.09.00	GÉNIE ÉLECTRIQUE	<u>Inclure:</u> - électronique
6.10.00	GÉNIE INDUSTRIEL	
6.11.00	GÉNIE MINIER	
6.12.00	GÉNIE MÉCANIQUE	
6.13.00	GÉNIE MÉTALLURGIQUE	<u>Inclure:</u> - génie céramique
6.14.00	AUTRES GÉNIES	<u>Inclure:</u> - génie biomédical - génie informatique - génie de l'environnement - génie géologique - génie océanographique - génie pétrolier - génie rural - arpentage - autre
6.15.00	SCIENCES DU GÉNIE	<u>Inclure:</u> - physique du génie - chimie du génie
6.16.00	GÉNIE GÉNÉRAL	

---

COMMENTAIRE

---

6.20.00 FORESTERIE

Inclure:

- dendrologie
- écologie forestière
- extraction et reboisement forestiers
- exploitation forestière
- gestion forestière
- protection forestière
- conservation de la faune en forêt
- sylviculture
- science et technologie des bois
- génie forestier

6.22.00 ARCHITECTURE PAYSAGISTE

Inclure:

- conception des jardins
- dessin et aménagement paysagiste
- matériaux d'aménagement
- aménagement paysagiste

6.99.99 GÉNIE ET DISCIPLINES CONNEXES,  
NON CLASSÉS AILLEURS



# PROFESSIONS ET OCCUPATIONS DE LA SANTÉ

---

## COMMENTAIRE

---

7.03.00 ART DENTAIRE  
(programme professionnel)

7.04.00 SPÉCIALITÉS EN ART  
DENTAIRE

Inclure:  
- biologie buccale  
- chirurgie buccale  
- orthodontie  
- périodontie  
- autre

7.05.00 MÉDECINE  
(programme professionnel)

SCIEN  
CES  
FONDAMEN  
TALES EN  
MÉDECINE

7.06.04 anatomie

7.06.06 biochimie

7.06.08 biophysique

7.06.10 embryologie

7.06.12 endocrinologie

7.06.14 génétique

7.06.16 histologie

7.06.22 neurophysiologie

7.06.26 pharmacologie

7.06.28 physiologie

7.06.99 autres sciences  
fondamentales en  
médecine

Inclure:  
- toxicologie médicale

---

COMMENTAIRE

---

7.08.00	SPÉCIALITÉS MÉDICALES	<u>Inclure:</u>
		- allergologie
		- anesthésie
		- cancer
		- cardiologie
		- dermatologie
		- médecine familiale de pratique générale
		- gastro-entérologie
		- hématologie
		- maladies infectieuses
		- médecine interne
		- médecine expérimentale
		- néphrologie
		- pédiatrie
		- psychiatrie
		- radiologie
		- pneumologie
		- rhumatologie
		- médecine tropicale
		- autre
	<u>SCIENCES PARACLINIQUES</u>	
7.10.06	immunologie	
7.10.10	microbiologie	<u>Inclure:</u>
		- bactériologie
		- parasitologie
7.10.14	pathologie	
7.10.99	autres sciences paracliniques	
7.12.00	SPÉCIALITÉS CHIRURGIE	<u>Inclure:</u>
		- chirurgie cérébrale
		- chirurgie cardiaque
		- chirurgie cardio-vasculaire et cardio-thoracique
		- neurochirurgie
		- obstétrique et gynécologie
		- ophtalmologie
		- chirurgie orthopédique
		- otorhinolaryngologie
		- chirurgie plastique
		- chirurgie de restauration
		- urologie
		- autre



---

COMMENTAIRE

---

7.15.00 SCIENCES INFIRMIÈRES

Inclure:

- soins aux invalides
- soins en gériatrie
- soins médico-chirurgicaux en milieu hospitalier
- soins en obstétrique
- soins en régions éloignées
- soins en pédiatrie
- soins en psychiatrie et en hygiène mentale
- santé publique et action communautaire

7.18.00 OPTOMÉTRIE

7.21.00 PHARMACIE

Inclure:

- pharmacie médicale
- pharmaceutique
- chimie pharmaceutique
- thérapie pharmaceutique
- pharmacognosie
- pharmacie physique
- radiopharmacie, biologie nucléaire, applications pharmaceutiques de la médecine nucléaire
- pharmacie clinique
- pharmacie d'hôpital
- autre

Ne pas inclure:

- la pharmacologie, qui doit faire partie des sciences fondamentales de la médecine

7.24.00 ÉPIDÉMIOLOGIE ET

Section de la

promotion, de la

SANTÉ PUBLIQUE

protection et de la restauration de la santé publique par l'action communautaire

Inclure:

- hygiène et médecine  
communautaire
- santé, hygiène et environnement
- hygiène publique (médecine)
- médecine préventive
- santé publique
- médecine sociale
- autre

PROFESSIONS ET OCCUPATIONS DE LA SANTÉ - suite

---

COMMENTAIRE

---

RÉHABILITATION

7.27.02 rééducation de troubles  
de l'audition et de la  
parole

Inclure:  
- audiologie et orthophonie  
- trouble de communication  
humaine

7.27.04 ergothérapie

- réhabilitation des enfants  
ayant des troubles de  
l'audition et de la parole

7.27.06 physiothérapie

7.27.99 réhabilitation, autre

7.36.00 TECHNOLOGIES MÉDICALES

Inclure:  
- technologie et sciences  
médicales de laboratoire  
- radio-technologie  
- autre

7.99.00 AUTRES PROFESSIONS ET  
OCCUPATIONS DE LA SANTÉ,  
non classées ailleurs

Inclure:  
- art appliqué à la médecine  
- hygiène dentaire  
- autre

7.99.99 PROFESSIONS ET OCCUPATIONS  
DE LA SANTÉ, NON CLASSÉES AILLEURS

# MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

---

## COMMENTAIRE

---

8.06.00 INFORMATIQUE

8.12.00 MATHÉMATIQUES

Inclure:

- actuariat
- statistique

8.15.00 CHIMIE

Inclure:

- géochimie
- biochimie

8.18.00 GÉOLOGIE ET DOMAINES  
CONNEXES

Inclure:

- cristallographie
- géochimie
- géophysique
- paléontologie
- autre

8.21.00 MÉTALLURGIE, SCIENCE  
DES MATÉRIAUX

Ne pas inclure:

- génie métallurgique

### MÉTÉOROLOGIE

8.24.04 climatologie

8.24.99 météorologie, autre

8.27.00 OCÉANOGRAPHIE ET ÉTUDES  
DES EAUX

Inclure:

- biologie océanographique
- chimie océanographique
- géologie et géophysique  
océanographiques
- océanographie physique
- autre

Ne pas inclure:

- sujets indiqués sous la  
rubrique géographique

---

COMMENTAIRE

---

PHYSIQUE

8.30.01 astronomie

8.30.02 sciences aérospatiales

8.30.99 physique, autres

Inclure:

- physique atomique
- chimico-physique
- électricité et magnétisme
- physique mathématique
- mécanique
- physique moléculaire
- physique nucléaire
- optique
- acoustique
- physique des fluides
- physique quantitative
- mécanique quantique
- physique des solides
- physique théorique
- physique thermique
- thermodynamique  
mécanique  
statistique
- théorie des ondes
- autre

Ne pas inclure:

- géophysique
- biophysique

8.99.99 MATHÉMATIQUES ET SCIENCES  
PHYSIQUES, NON CLASSÉS AILLEURS



DÉCLARER SOIT L'ÉLÉMENT 14, SOIT L'ÉLÉMENT 15

ÉLÉMENT N° 14 - 1 à 5

ÉLÉMENT: Charge d'enseignement

DESCRIPTION: Il faut, pour cet élément à trois chiffres, déclarer le nombre d' équivalents de cours complet que l'enseignant doit donner durant la durée de son contrat. Si le contrat ne correspond pas à la période de déclaration ou a une durée supérieure à un an, veuillez déclarer la proportion de la charge d'enseignement en fonction de la période de déclaration à l'étude. Le reste sera déclaré dans le rapport de l'année ou des années suivantes.

Exemple: si un enseignant donne trois demi-cours, il faut alors inscrire le code 150 (ce qui signifie 1.50 cours).

Nota: Le nombre d'équivalents de cours complet à enseigner doit être déclaré à deux décimales. Pour coder le renseignement dans cet élément, il faut laisser tomber la décimale.

CODES: 001 - 999

NUMÉROS DE LA ZONE:

- 14-1 - charge d'enseignement pour la 1<sup>re</sup> nomination.
- 14-2 - charge d'enseignement pour la 2<sup>e</sup> nomination.
- 14-3 - charge d'enseignement pour la 3<sup>e</sup> nomination.
- 14-4 - charge d'enseignement pour la 4<sup>e</sup> nomination.
- 14-5 - charge d'enseignement pour la 5<sup>e</sup> nomination.

DÉCLARER SOIT L'ÉLÉMENT 14, SOIT L'ÉLÉMENT 15

ÉLÉMENT N° 15 - 1 à 5

ÉLÉMENT: Équivalence d'enseignement à plein temps (EPT)

DESCRIPTION: Il faut, pour ces éléments à trois chiffres, déclarer une équivalence d'enseignement à plein temps pour chaque nomination à temps partiel. Si le contrat ne correspond pas à la période de déclaration ou a une durée supérieure de un an, veuillez déclarer la proportion de l'équivalence d'enseignement à plein temps en fonction de la période de déclaration à l'étude. Le reste sera déclaré dans le rapport de l'année ou des années suivantes.

Exemple: Si un enseignant à temps partiel donne deux demi-cours et donc, a l'équivalent d'un cours complet de 1.00; et si l'établissement détermine que la moyenne normale d'une charge d'enseignement d'un enseignant à plein temps dans la même discipline est 4.00, il faut alors inscrire le code 025 (ce qui signifie  $1/4 = 0.25$  l'équivalent d'un enseignant à plein temps.)

Nota: Le nombre d'équivalents d'enseignants à plein temps à enseigner doit être déclaré à deux décimales. Pour coder le renseignement dans cet élément, il faut laisser tomber la décimale.

CODES: 001 à 999

NUMÉROS DE LA ZONE:

- 15-1 - EPT pour la 1<sup>re</sup> nomination.
- 15-2 - EPT pour la 2<sup>e</sup> nomination.
- 15-3 - EPT pour la 3<sup>e</sup> nomination.
- 15-4 - EPT pour la 4<sup>e</sup> nomination.
- 15-5 - EPT pour la 5<sup>e</sup> nomination.

